



Nos réf.: 83dxca0b4

Votre réf.:

Dossier suivi par : Mariza GUERREIRO
Tél. 247-74626
E-mail mariza.guerreiro@mi.etat.lu

Commune de Dippach

B.P. 59
L-4901 Bascharage

Luxembourg, le 5 mai 2022

Objet : Lettre de réclamation de la "Biergerinitiativ Gemeng Dippech". - Dénomination statuaire.

Madame la Bourgmestre,

Par la présente, je me permets de revenir à la réclamation de Monsieur Sven Schaul, conseiller communal et président de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l., au sujet de l'utilisation de la dénomination de ladite association dans les bulletins communaux et les comptes rendus du conseil communal.

Faisant suite à votre prise de position du 17 janvier 2022, il y a lieu de rappeler que la dénomination, telle qu'établie par les statuts, n'est pas sujette à de modifications éventuelles de la part de tiers. En d'autres termes, elle s'impose à toute personne qui utilise le nom officiel d'une association.

Or, en l'espèce, je constate que l'administration communale de Dippach n'a pas correctement repris la dénomination officielle de l'association précitée dans plusieurs publications communales.

Partant, j'invite l'administration communale de Dippach à utiliser uniquement la dénomination statutaire de la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l. dans tous ses écrits officiels.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Ministre de l'Intérieur,
p.s.d.


Cyrille Goedert
Conseiller

Copie de la présente a été envoyée à la Biergerinitiativ Gemeng Dippech a.s.b.l.

